053-200083392-20221020-DEC-93-2022-AU

Crédit 🤂 Mutuel

Réception par le préfet : 26/10/2022

Accusé certifié exécutoire

Affichage : 25/10/2022

## **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

Forfait de mise en place et d'accompagnement pour la durée du marché : 600,00 € HT

Cotisation annuelle par carte:

45,00 € TTC

Commissions

Coût par opération :

1,05 € TTC

avec remboursement par prélèvement des transactions du mois M le 6 du mois M+2, conformément à l'instruction de la Direction générale des finances publiques du 22 juillet 2013 référencée à la Section gestion comptable publique n° 13-0017

Minimum forfaitaire mensuel:

30,00 € TTC

Outils de gestion et de reporting

**CADROL:** Offert

- Commande, Annulation, Mise en opposition des Cartes d'Achat
- Consultation des paramétrages (plafonds, soldes disponibles) en temps réel
- Visualisation des demandes d'autorisation passées auprès des commerçants

**Smart Data** 0,10 € TTC / opération

- Visualisation et enrichissement des transactions Cartes d'Achat
- Informations complémentaires pour les opérations de niveau 3 (TVA, détail des articles...)
- Edition des relevés d'opérations bancaires (pièce justificative comptable)
- Exportation des données dans divers formats (Excel, PDF)

**Divers** 

Remplacement de la carte (aucun frais pour l'envoi) : 12,50 € TTC (1) Annulation d'une carte : Offert 5,40 € TTC (1) Réédition code confidentiel : Mise en opposition (Vol - Perte): Offert Modification de paramétrage : 1,00 € HT 100,00 € HT Recrutement d'un fournisseur de niveau 3 :

Frais bancaires sur opération

0,00 € (1) Zone Euro (en €uro): 0,33 € + 1,00% max. 9,00 € (1) Zone Euro (autres devises): Hors Zone Euro: 0,33 € + 2,50% max. 9,00 € (1)

Session de formation (optionnelle) à nos outils :

450,00 € HT A distance: Sur le site du Centre de Métiers, à Strasbourg : 800,00 € HT Dans vos locaux: 1 300,00 € HT

+Frais de déplacement refacturés au coût réel

## Principes de facturation

- Mode de règlement pour les relevés d'opérations : Avis de prélèvement sur le compte de l'entité
- Mode de règlement pour les factures des frais de fonctionnement : Virement administratif suite à dépôt sur la plateforme Chorus Pro ou envoi papier.
- La cotisation d'une carte est forfaitaire quelle que soit la date de sa commande
- La cotisation annuelle des cartes émises au cours des années précédentes et non annulées au 1er janvier est facturée avec les opérations du 1er trimestre

## **TVA**

- Les montants hors taxe sont soumis à la TVA au taux en vigueur (20 % à ce jour).
- L'assujettissement à la TVA est fonction de la réglementation en vigueur.

## Confidentialité

L'entité LAVAL AGGLOMERATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers, autres que son Comptable, les conditions financières indiquées au présent Bordereau.

(1) Conditions tarifaires au 01/01/2021 susceptibles de révision annuelle par la Banque